



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

23 NOV. 2018

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



18174018

N° d'entreprise : 0465 499 564

Dénomination

(en entier) : **BASE GROUP**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Coopérative à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **chaussée de Forest 62 boîte 5 - 1060 Bruxelles****Objet de l'acte : NOMINATION D'ADMINISTRATEURS**

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2018

Après délibération, l'Assemblée décide de nommer comme administrateur :

- Monsieur Jacques LETESSON, domicilié à 5081 Meux, rue du Chainia 74, et
- Monsieur Miroslav NISENBAUM, domicilié à Long Island City, NY 11109 (USA), Center Blvd 4540.

Leur mandat débute le 1^{er} juillet 2018 et prendra fin immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de décembre 2021.

L'assemblée décide de donner une procuration spéciale à Madame Christèle PARMENTIER ou à Monsieur Vincent van den BULCK, BDO Experts-Comptables Soc. Civ. SCRL avec pouvoir de substitution et pouvant agir seul afin de la représenter et d'agir en son nom :

- à la Banque Carrefour des Entreprises pour faire tout ce qui est nécessaire pour l'introduction des données de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises afin qu'un numéro d'identification soit attribué par un Guichet d'entreprises au sens de la loi du seize janvier deux mille trois et de manière générale, pour entamer toutes les démarches administratives pour la modification et/ou radiation à la Banque Carrefour des Entreprises ou toutes autres formalités et à cette fin, remplir tous les formulaires, signer et déposer, faire toutes les déclarations demandées et, en général, faire tout ce qui est nécessaire pour la réalisation de cette procuration;

- auprès du Moniteur Belge pour demander la publication de toutes décisions quelconques concernant la société dans les annexes du Moniteur Belge et par conséquent, remplir et signer tous les formulaires et documents de dépôt, effectuer toute déclaration éventuellement demandée et en général, faire tout ce qui est nécessaire pour la bonne exécution de cette procuration générale.

Pour extrait conforme

Vincent van den Bulck
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/12/2018 - Annexes du Moniteur belge